



Problèmes familiaux et papier officiel ?

Par xxxxx, le **01/04/2010 à 11:02**

Bonjour,rnrnJ'ai 17 ans et j'ai de gros problèmes avec mes parents pour des raisons personnelles. Cette tension existe depuis déjà 1 an et demi mais nous sommes arrivés à un point critique depuis 2 mois. Nous nous parlons encore un minimum mais mes parents refusent toute communication à propos du sujet de notre litige et ne cessent de me répéter qu'avant mes 18 ans, je dois les écouter mais après, si je veux partir, "c'est avec plaisir et que la porte est grande ouverte". J'aimerais leur écrire une lettre (car ils refusent la communication orale avec mon copain, avec qui je suis depuis un peu plus de 2 ans et demi, et moi) mais les connaissant, je pense que la situation va s'aggraver. Dans ce cas présent, mes parents risquent de ne plus me laisser aucune liberté (ils ont déjà bien commencé) et c'est ici que vient mes questions.rnrnJe sais que si je pars avant mes 18 ans et que mes parents ne le veulent pas, ils peuvent appeler la police pour me ramener car ceci est considéré comme une fugue, mais est-ce que si je leur fait signer un papier qui explique qu'ils me laissent partir du domicile familial délibérément (ceci avant mes 18 ans) et que je signe aussi (comme une procuration en fait) , est-ce que ce papier aura une valeur juridique ? Par exemple, s'ils décident d'appeler la police pour me ramener alors qu'ils ont signé ce papier, serai-je obligée de rentrer ? Est-ce que ce papier aurait une valeur lors d'une enquête sociale afin de démontrer qu'il y a rupture familiale (pour la bourse du CROUS) ? rnrnMerci pour toutes vos précieuses réponses.